

Commune de Saint-Onen-la-Chapelle

Séance du conseil municipal du 6 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le SIX MAI à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 26 AVRIL 2021, s'est réuni à la mairie de SAINT ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Jean-François BOHANNE, Maire.

Présents : Jean-François BOHANNE, Roger SOURDAINE, Laëtitia VAIDIE, Robert EVEILLARD, Marianne LAYEC, Mickaël LORAND, Catherine BURLLOT, Aurélie BAUBRY-LOUVEL, Elodie BRIAND, Véronique LETARD, Jean-Claude BOUCHET, Stéfan MAIDANATZ , Mireille MOINERIE, Christophe DUVAL

Absente excusée : Caroline BEDEL

Objet : Repas des aînés

Monsieur le maire rappelle que la commune organise un repas tous les ans pour les personnes de plus de 65 ans. Les années précédentes une participation de 5 € est demandée à chaque participant à ce repas. Les 25 € restant sont payés par la commune.

Etant donné le contexte sanitaire dû au COVID depuis mars 2020, ce repas n'a pas été organisé en mai 2020 et ne pourra l'être en 2021.

Monsieur le maire propose au conseil de mettre en place des bons d'achat valables dans les commerces de la commune.

Sachant que le coût du repas s'élève à 30 € (25 € pris en charge par la commune) et qu'il y a eu 98 repas servis en 2019, la commune aurait un budget de 2 500 € ;

Ce montant serait donc divisé par le nombre de personnes et serait distribué en bons d'achat.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour ce principe de bons d'achat tout en respectant le budget des années précédentes, soit 2 500 €.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François BOHANNE.

Commune de Saint-Onen-la-Chapelle

Séance du conseil municipal du 6 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le SIX MAI à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 26 AVRIL 2021, s'est réuni à la mairie de SAINT ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Jean-François BOHANNE, Maire.

Présents : Jean-François BOHANNE, Roger SOURDAINE, Laëtitia VAIDIE, Robert EVEILLARD, Marianne LAYEC, Mickaël LORAND, Catherine BURLLOT, Aurélie BAUBRY-LOUVEL, Elodie BRIAND, Véronique LETARD, Jean-Claude BOUCHET, Stéfan MAIDANATZ , Mireille MOINERIE, Christophe DUVAL
Absente excusée : Caroline BEDEL

Objet : Subventions aux associations

Marianne LAYEC présente les propositions de subventions aux associations onenaises :

- . Union sportive ST MEEN/ST ONEN : 2 500 €
- . Club compétition SAINT ONEN : 550 €
- . Comité de Jumelage : 500 €
- . Société de chasse : 300 €
- . Club des JOYEUX : 230 €
- . CCO ST ONEN (B.AUBRY): 200 €
- . Anciens combattants : 152 €

Cette année, il a été demandé aux associations onenaises de nous présenter un bilan, les statuts ... afin de nous faire part de leur activité. Les associations onenaises devront dorénavant, faire leur demande de subvention par écrit chaque année.

L'ensemble des associations ont apporté des éléments sauf l'association de gymnastique volontaire pour laquelle nous n'avons pas eu d'information.

Monsieur le maire invite le conseil municipal à voter les subventions aux associations onenaises :

- 2 voix (Laëtitia VAIDIE et Marianne LAYEC) vote pour l'ensemble des subventions aux associations exceptionnellement cette année. A partir de l'année prochaine, les associations devront justifier de leur activité et faire leur demande par écrit.
- 12 voix vote pour l'ensemble des subventions aux associations hormis celle de la gym volontaire pour laquelle la commune est toujours en attente d'élément. Celle-ci doit justifier de son activité dès cette année afin de pouvoir bénéficier de la subvention.

Marianne LAYEC présente les propositions de subventions aux associations non onenaises :

- . Comice agricole : 1 143 €
- . ADMR ST MEEN : 590 €
- . Groupe solidarité rencontre : 342 € 90 (0.30€ x 1143 hab)
- . Sporting club mevennais : 200 €

- . Les Amis de Jules : 200 €
- . Un souffle pour marcher : 170 €
- . Centre anti-cancéreux : 80 €
- . Entente athlétique de brocéliande : 80 €
- . Accidentés du travail : 55 €
- . AFM TELETHON : 50 €
- . MFR SAINT MEEN : 50 €
- . MFR MONTAUBAN : 50 €
- . Amicale des donneurs de sang : 70 €
- . Alcool assistance : 70 €

Le conseil municipal décide de ne plus attribuer de subvention aux restos du cœur et de répartir ce montant (30 €) aux associations suivantes :

- un souffle pour marcher (association locale) pour un montant de 20 €, soit une attribution d'un montant de 170 €,
- donneurs de sang, pour un montant de 10 €, soit un montant de 70 €.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François BOHANNE.